



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-six à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrandes sous la Présidence de madame Julie MICHAUX-BOURGUET.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 19 mai 2026

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Nombre de votants : 14

Étaient présents :

MICHAUX-BOURGUET Julie, Maire

LAMBERT Séverine et PRELLE Thomas, Adjoints

ALLARD Mickael, AUGU Eric, BRICHARD Fabien, COURVOISIER Virginie, DENÉCHEAU Célié, GOSSET-QUINIO Nathalie, MEGRET DESBROSSES Audrey et NEROT Nathalie (arrivée à 19h15), conseillers.

Absents ayant donné procuration :

MARTIN Vincent ayant donné pouvoir à MICHAUX-BOURGUET Julie

DE FREITAS Jean ayant donné pouvoir à PRELLE Thomas

HAVIOTTE Caroline ayant donné pouvoir à AUGU Eric

Absent excusé :

DEVILLARD James

◆ DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CCAS – MEMBRES EXTERIEURS

Le maire rappelle que conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal.

Le maire rappelle que le conseil municipal doit fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, soit 4 membres élus par le conseil municipal et 4 membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Les membres élus ont déjà été désignés lors de la séance du conseil municipal en date du 30 mars 2026.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection des personnes non-membres du conseil municipal au CCAS.

La liste des candidats et leurs motivations ont été envoyées aux élus en amont le conseil.

Le vote s'est déroulé à bulletins secrets.

Sont désignés :

Non-élus : Annick DURAND, Agnès FORMONT, Marie-Laurence FORMONT et Virginie HARLET.

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- déclare Annick DURAND, Agnès FORMONT, Marie-Laurence FORMONT et Virginie HARLET désignées membres non-élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune d'Ingrandes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Séverine LAMBERT

Pour extrait conforme,
Ingrandes, le 26 mai 2026
Le Maire,
Julie MICHAUX-BOURGUET

